



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.43/10
15 octobre 2012

Réunion du Conseil du FEM
13-15 novembre 2012
Washington.
Point 5 de l'ordre du jour

DECISION SUR LA SIXIEME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE LA CAISSE DU FEM

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.43/10 intitulé *Décision sur la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM*, le Conseil charge l'Administrateur de lancer la négociation de la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, en collaboration avec la directrice générale et présidente de l'institution.

LANCEMENT DU PROCESSUS DE RECONSTITUTION DES RESSOURCES

1. Le paragraphe 10 de l'Instrument pour la restructuration du FEM dispose que « L'Administrateur, auquel incombe la responsabilité de la mobilisation des ressources en vertu des dispositions du paragraphe 20 (e) du présent Instrument et du paragraphe 4 (a) de l'Annexe B, exerce cette responsabilité, au titre des reconstitutions ultérieures [de la Caisse du FEM], sur la demande du Conseil ».
2. Le FEM opère actuellement dans le cadre de la période couverte par la cinquième reconstitution des ressources de sa Caisse (FEM-5), qui court du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014.
3. FEM-5 s'achevant le 30 juin 2014, il est recommandé que les travaux de préparation de FEM-6 démarrent en 2013, en vue d'un accord final d'ici mars 2014.
4. Ce calendrier devrait permettre au FEM de poursuivre ses activités sans interruption dans les prochaines années. Si la négociation aboutit d'ici mars 2014, les gouvernements participants pourront demander suffisamment tôt au législateur d'autoriser le versement des contributions nécessaires au maintien de la stabilité des activités du FEM.
5. Il est par conséquent recommandé au Conseil d'adopter la décision suivante pour lancer les travaux de la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM.

Le Conseil charge l'Administrateur de lancer la négociation de la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, en collaboration avec la directrice générale et présidente de l'institution.